

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°ARR134-2026-EMPLOI

AN06620260421307

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-34 à 36, L.313-4 et L.311-2,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 43 et 44,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclaration(s).

Article 2 :


Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales. Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des vacances d'emploi »

Fait à PERPIGNAN Cedex le 23/04/2026

Visé par le contrôle de légalité le 23/04/2026

Date de mise en ligne sur le site internet du CDG66 : 23/04/2026



M ROBERT GARRABE, PRESIDENT
DU CDG66

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant 15 jours à compter de la date de publication, ainsi que sur son site internet www.cdg66.fr.

Accusé de réception en préfecture
AN06620260421307-ARR134-2026-EMP-AR
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

N° de déclaration Collectivité	Grade(s)	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V066251007001192001 COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON	Ingénieur	Chargé des projets d'aménagement	Annulation du recrutement	35h00	17/04/2026	06620251009004
V066251007001250001 COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON	Technicien	Adjoint au responsable du service voirie et espaces verts	Annulation du recrutement	35h00	17/04/2026	06620251009004

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260423-ARR134-2026-EMP-AR
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026